

DEPARTEMENT : AVEYRON
COMMUNE DE SALMIECH

ARRÊTÉ : AR_2024_053

Modification provisoire de la circulation sur les routes départementales D63 D25 et D641 en agglomération à partir du 25 novembre 2024 et pendant 21 jours;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958 ;
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la Signalisation Routière
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du 15 juillet 1974) ;
VU la demande de l'entreprise DRVOPTIC (représenté par Arnaud LEMOINE - 416 rue du Château 69480 LACHASSAGNE) en date du 20 novembre 2024, demandant un arrêté de police dans le cadre d'un AUDIT TELECOM devant s'effectuer avec une nacelle et ainsi occasionner des arrêts fréquents sur la voirie : routes départementales 63, 25 et 641 en agglomération.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'informer les usagers sur ces travaux qui vont se dérouler à partir du 25 novembre et pendant 21 jour ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public conformément à leur demande : pour exécuter les travaux pré-cités à partir du 25 novembre et pendant 21 jours.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise DRVOPTIC,

ARTICLE 3 : La Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Cassagnes Bégonhès - Naucelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salmiech, 21/11/2024
Le Maire, Jean-Paul LABIT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>